

>MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani intitulée « Précarité dans notre commune »

—
Renens, le 29 septembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2025, M. le Conseiller communal Silvio Torriani a déposé une interpellation intitulée « Précarité dans notre commune ». Dans ladite interpellation, M. Torriani, en se basant sur des informations parues dans la presse au sujet d'une augmentation de la précarité en Suisse, a posé les questions suivantes :

- Quelle est l'évaluation actuelle de la précarité à Renens ? Quels sont les chiffres ou d'autres indicateurs pour le savoir ?
- Quelle stratégie la Municipalité met-elle en œuvre pour lutter contre la précarité, sur le plan social et économique ?
- Comment les besoins des personnes précaires sont-ils pris en compte dans l'élaboration du budget 2026 ?
- Existe-t-il des collaborations avec des organisations telles que Caritas ou d'autres acteurs associatifs locaux pour renforcer l'action sociale ?
- Quelles priorités la Municipalité envisage-t-elle de fixer pour répondre à l'augmentation des besoins dans les mois à venir ?

Dans le domaine de la cohésion sociale, le service Enfance-Cohésion sociale (ECS) collabore étroitement avec le réseau associatif et les institutions sociales régionales. Il soutient notamment l'association des Familles du Quart Monde, l'Entraide Familiale, l'Espace solidaire, le Foyer Saint-Vincent, la pastorale de rue, le CSP, l'épicerie Caritas et la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CA-RL) et collabore avec la Porte d'Orientation Sociale, pour faciliter l'accès aux prestations sociales et la participation de cette dernière aux activités de la Commune. Le service a également actualisé la permanence chômage. D'autres prestations à la population, momentanées ou durables, font partie de l'offre sociale et répondent à des besoins divers, permettant une certaine cohésion sociale, dans le sens d'une prise en compte de la diversité de la population.

Ces différentes collaborations et prestations reposent sur un partenariat étroit et régulier, qui permet de soutenir des personnes en difficultés ou des associations dans leur mission. Elles permettent également de relayer les besoins au sein des institutions régionales, qui amènent les politiques sociales cantonales dans les régions d'action sociale, telles que l'ARASOL et l'APREMADOL. En gros, les enjeux de précarité sont saisis dans un enchevêtrement d'acteurs locaux, associatifs, communaux, ou d'institutions cantonales. Les choix budgétaires s'inscrivent donc dans ces différentes relations qu'il serait utile de faire apparaître.

Afin de répondre aux questions posées dans cette interpellation, la Municipalité propose d'élargir le regard et de présenter un bilan de la politique sociale de la Commune, à l'aune de ses différentes collaborations.

Ce rapport ferait l'inventaire des actions menées par les différentes associations et institutions sises à Renens, un état des constats et mettrait l'accent sur les points d'attention pour le futur de la politique sociale communale.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani intitulée « Précarité dans notre commune ».

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal
Michel Veyre

